

Guide d'implémentation de la solution de paiement Payline

Version 2.J

Payline



Page des évolutions

Le tableau ci-dessous liste les dernières modifications effectuées sur ce document.

| Date | Version | Modifications | |
|------------|---------|---|--|
| 04/10/07 | 1.0 | Livraison version initiale | |
| 13/11/07 | 1.1 | Ajout de la description des fonctions de l'API web service | |
| 10/01/08 | 1.2 | Ajout des fonctions de paiement multiple : paiement par portefeuille client, paiement par abonnement et paiement en N fois | |
| 10/04/08 | 1.3 | Ajout du moyen de paiement PAYPAL et des fonctions de création et modification d'un portefeuille client par l'interface web | |
| 09/07/08 | 1.4 | Ajout des fonctions de recherche et récupération du détail d'une transaction de paiement Ajout des codes retour pour le module de détection de fraude (LCLF) Ajout de la carte privilège Ajout des fonctions et cinématiques de paiement 3DSecure | |
| 09/02/09 | 1.5 | Ajout de la fonction doDebit | |
| 15/04/09 | 1.6 | Mise à jour de l'objet AUTHENTIFICATION_3DSECURE Mise à jour des services Web createWallet et updateWallet pouvant implémenter l'authentification 3DSecure | |
| 26/10/09 | 1.7 | Ajout du moyen de paiement IDEAL Ajout de la fonction doReset Ajout des acteurs visés par les messages d'erreur Payline | |
| 23/11/09 | 1.8 | Liste des langues | |
| 29/12/09 | 1.8 | Complément sur l'ajout du paiement iDEAL | |
| 03/03/10 | 2. A | Refonte de la documentation | |
| 02/06/10 | 2.B | Publication de la documentation | |
| 11/10/10 | 2.C | Ajout des nouvelles fonctionnalités : chapitre 2.3.1 Scoring cheque Autre moyen de paiement Inclus dans la version V4.23 | |
| 09/03/11 | 2.D | Ajout des fonctionnalités de la version V4.24 | |
| 28/06/2011 | 2 .E | Ajout de futures fonctionnalités | |
| 07/09/2011 | 2.F | V4.26 | |
| 16/02/2012 | 2.G | Mise aux couleurs Monext Ajout des nx moyens de paiement Ajout des nlles traductions | |
| 05/11/2012 | 2.H | Ajout des nx moyens de paiements Ajout des nx modules ecommerce | |
| 28/11/2012 | 2.1 | Précision sur l'utilisation du getWebPaymentDetail | |
| 11/12/2012 | 2.J | Connexion par certificat supprimée | |



Table des matières

| 1. INTRODUCTION | 4 |
|---|----|
| 1.1 OBJET DU DOCUMENT | |
| 1.2 Public visé | |
| 1.3 LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE | |
| 1.4 AVERTISSEMENT | |
| 1.5 CONTACTS | 4 |
| 2 PRINCIPE GENERAL | _ |
| 2.1 CINÉMATIQUE DES ÉCHANGES | |
| 2.2 LES PAGES WEB DE PAIEMENT : | |
| 2.3 FONCTIONNALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT DISPONIBLE | |
| 2.3.1 Fonctionnalités disponibles | |
| 2.3.2 Moyens de paiement disponibles | |
| 2.3.3 Traduction | |
| 2.3.4 Trois solutions d'intégration pour utiliser la solution de paiement Payline : | |
| 2.4 SÉCURITÉ | |
| 2.4.1 Pré requis sécurité | |
| 2.4.2 Echange de clef d'accès : | |
| 2.4.3 Echange de certificat | |
| 2.4.4 WSDL: | |
| 2.4.5 Accès au Centre Administration : | 15 |
| 3 INTEGRATION INTERFACE WEB | 14 |
| 3.1 CINÉMATIQUE DU PROCESSUS DE PAIEMENT STANDARD | |
| 3.2 CINEMATIQUE DU PROCESSUS DE PAIEMENT 3DSECURE | |
| | |
| 4 INTEGRATION INTERFACE DIRECT | |
| 4.1 CINEMATIQUE DU PROCESSUS DE PAIEMENT STANDARD | |
| 4.2 CINEMATIQUE DU PROCESSUS DE PAIEMENT 3DSECURE EN MODE DIRECT | 19 |
| 5 API | 20 |
| 5.1 INTERFACE WEB DE PAYLINE | |
| 5.2 INTERFACE DIRECT DE PAYLINE | 21 |
| 6 INTEGRATION PAS A PAS | 21 |
| 6.1 ETAPE 1 – CRÉEZ UN COMPTE DE TEST | |
| 6.1.1 Inscription sur le site www.payline.com | |
| 6.1.2 A la fin du processus d'inscription, vous obtenez : | |
| 6.1.2 A la lili du processus d'inscription, vous obtenez : | |
| 6.2.1 Etape 3 – Testez immédiatement avec les pages exemples fournies | |
| 6.2.2 Etape 4 – Intégrez dans votre application | |
| 6.2.3 Etape 5 – Validez votre intégration | |
| 6 2 4 Etane 6 – Demandez l'activation de votre compte en production | |



1. Introduction

1.1 Objet du document

Ce document décrit la procédure d'intégration de la solution de paiement sécurisé en ligne Payline dans votre site commerçant.

1.2 Public visé

Ce document est destiné aux commerçants et intégrateurs qui souhaitent utiliser la solution de paiement Payline.

1.3 Liste des documents de référence

Nos documents sont disponibles sur notre site internet www.payline.com ou sur simple demande auprès de notre service support : support@payline.com

1.4 Avertissement

Ce document est la propriété exclusive de Monext. Toute reproduction intégrale ou partielle, toute utilisation par des tiers, ou toute communication à des tiers, sans accord préalable écrit de Monext est illicite.

Monext®, marque communautaire et internationale propriété exclusive de Monext Ltd et/ou des sociétés du groupe.

Payline®, marque nationale et internationale propriété exclusive de Monext et/ou des sociétés du groupe.

1.5 Contacts

Vous avez besoin d'aide, de conseil ou vous souhaitez simplement nous poser une question. Contactez l'Assistance Payline par :

support@payline.com

Pour toute question liée à la mise en place de la solution Payline, vous pouvez joindre notre assistance technique par mail support@payline.com, du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00.



2 Principe général

2.1 Cinématique des échanges

La cinématique d'échange dans le cas le plus courant est la suivante :

- 1) Une fois la commande de l'internaute complète, le site marchand redirige celui-ci vers la solution de paiement Payline. Cette redirection prendra la forme d'un formulaire HTTP POST en HTTPS contenant des paramètres décrits dans le chapitre suivant.
- 2) La plateforme de paiement, après vérification des paramètres et de leur signature, présentera une page de sélection du moyen de paiement.
- 3) La solution de paiement affichera une page de saisie de numéro de carte, date d'expiration et cryptogramme visuel. En cas de validation, une demande d'autorisation sera effectuée auprès de l'acquéreur concerné, en plus des contrôles de fraude internes de la plateforme de paiement. Dans le cas de l'utilisation de l'option 3DSecure, une redirection vers un ACS 3D-Secure aura lieu avant la demande d'autorisation.
- 4) Le paiement effectué, il est possible de présenter un ticket acheteur, un bouton de retour vers le site marchand et d'envoyer un e-mail de confirmation de transaction à l'acheteur et/ou au commerçant.



2.2 Les pages web de paiement :

Sélection du type de carte :



Sélection des informations de la carte :





2.3 Fonctionnalités et moyens de paiement disponible

2.3.1 Fonctionnalités disponibles

Paiement immédiat : est un paiement dit comptant, vous réaliser soit une autorisation + validation, soit une autorisation et la validation est faite soit en automatique par la solution de paiement Payline, soit par le commerçant , en utilisant les appels « webservice » ou via notre outil de back office « centre administration Payline ».

Paiement différé: est un paiement dit différé, le commerçant fait une demande d'autorisation et la validation du paiement est faite par exemple lors de l'expédition du produit.

Une demande d'autorisation est valable pendant 7 jours.

Cette validation peut être réalisée soit en automatique via Payline, soit par le commerçant en utilisant soit la fonctionnalité interface batch, soit en appelant le webservice « do capture », soit via le centre administration.

Multidevises: la solution de paiement Payline, accepte plusieurs devises, la mise en place de cette fonctionnalité est possible dès lors que le commerçant a souscrit à un contrat VAD Multidevises (soit avec une banque national, soit avec un cross border)

Paiement en n fois, par abonnement, par échéance: cette fonctionnalité est possible en utilisant un portefeuille virtuel « WALLET », pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.

Remboursement : une demande de remboursement d'un paiement validé et remis en banque, donc le client a été débité et le commerçant a été crédité.

Le délai de remboursement est de 6 mois.

Annulation: l'annulation d'une transaction est possible uniquement si la transaction a été validée et non remise en banque, donc le client n'a pas été débité sur son compte bancaire.

Débit suite à un appel phonie : c'est un débit forcé le commerçant a contacté sa banque et la banque lui fournit un numéro d'autorisation, et ce dernier lui permet de réaliser une demande de débit sur la carte bancaire de son client.

Re autorisation: une demande d'autorisation est valable pendant 7 jours, au-delà dès 7 jours si vous n'avez pas pu la valider et donc votre client n'a pas été encore débité, il est tout à fait possible d'utiliser l'option re-autorisation, qui fait une autorisation sans présence du cryptogramme puis une validation. Le commerçant doit pouvoir avec son contrat de vente à distance effectuer des paiements dit « récurrent ».



Portefeuille virtuel électronique « WALLET » : Un portefeuille virtuel est destiné à conserver les informations de votre client en vue de le fidéliser et de lui éviter lors d'une prochaine commande une nouvelle saisie de ses informations. Un Wallet sert donc à stocker les données monétiques et éventuellement les données privées du titulaire. Veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.

Interface batch : cette fonctionnalité permet de traiter des transactions par lots en mode off line, il est possible de réaliser des validations, des remboursements, des annulations, pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.

Import merchants file : il est possible de créer des commerçants en masse ou de contrat VAD en masse, pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.

Notification par sms : cette fonctionnalité permet à vos acheteurs de recevoir une confirmation par sms du paiement effectué. Pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.

Les modules de gestions des risques : la solution de paiement en ligne Payline met à disposition de ces commerçants des contrôles afin de limiter les risques engendrés par le commerce par internet. Pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.

Reporting : deux Reporting peuvent être mise à disposition aux commerçant : Journal des transactions et le fichier image de remise, ces deux Reporting peuvent être mise à disposition sur le SI Commerçant. Ces deux rapports permettent aux commerçants de les aider à réaliser leur réconciliation bancaire. Pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée

Terminal de Paiement Electronique Virtuel : Le TPEV, Terminal de Paiement Electronique Virtuel est comme son nom l'indique, une application de paiement électronique sur le web. Elle est destinée aux commerçants qui souhaitent enregistrer des paiements dans le cadre de ses activités au travers d'une interface web sécurisée. Pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.

Centre Administration de Payline : est un outil de back office, il vous permet de visualiser la configuration du commerçant, d'avoir une vue synthétique et/ ou détaillée de votre activité. . Pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.

Personnalisation des pages web de paiement : le commerçant en utilisant les pages web de paiement Payline, peut les utiliser et les personnaliser « ajout de logo, stylet... », . Pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.



Payline en marque blanche : cette fonctionnalité permet de personnaliser au « look and feel » du commerçant, la solution de paiement Payline, des pages web de paiement, au centre administration ... Pour de plus ample renseignement veuillez contacter l'équipe support Payline, qui vous communiquera la documentation associée.

Scoring cheque : cette fonctionnalité permet au commerçant, de vérifier que le chèque déposé par son client ne fait pas partie du Fichier National des Chèques Irréguliers.

Option autre moyen de paiement : cette fonctionnalité permet au commerçant, en cas de refus bancaire, de proposer à ses clients de pouvoir payer avec un autre moyen de paiement.

2.3.2 Moyens de paiement disponibles

| Carte Crédit et débit | Nom de carte | Description |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| СВ | Carte Bleu / VISA / Mastercard | VISA / Mastercard |
| VISA (Commerçant hors France) | Visa | VISA |
| MASTERCARD (Commerçant hors France) | Mastercard | Mastercard |
| AMEX | Carte American Express | American Express |
| SOFINCO | Carte Sofinco | Sofinco |
| DINERS | Carte Diners Club | Diners Club |
| AURORE | Carte Aurore | CETELEM |
| PASS | Carte Carrefour PASS | CETELEM |
| CBPASS | Carte Carrefour VISA PASS | CETELEM |
| CPU | Carte Pass Universel MC | CETELEM |
| COFINOGA | Carte Cofinoga | Cofinoga |
| CDGP | Carte privilège | COFINOGA |
| PRINTEMPS | Carte Printemps | FINAREF |
| KANGOUROU | Carte Kangourou | FINAREF |
| SURCOUF | Carte Surcouf | FINAREF |
| CYRILLUS | Carte Cyrillus | FINAREF |
| FNAC | Carte FNAC | FINAREF |
| JCB | Carte JCB | japanese card bank |
| MAESTRO | Carte Maestro | MASTERCARD |



| Autres moyens de paiement | Description |
|---------------------------|--|
| PAYPAL | Ce moyen de paiement est un portefeuille virtuel, il permet de payer en un clic. |
| IDEAL | Ce moyen de paiement permet d'effectuer des virements d'un acheteur vers un commerçant. L'acheteur et le commerçant doivent être membre d'une des banques à l'initiative d'iDEAL : ING Bank N.V., Rabobank Nederland et Fortis Bank. |
| NEO SURF | Est une carte prépayée, le règlement est de 10 à 100 euros. Le commerçant devra souscrire auprès de la société NEO Surf ainsi qu'auprès de Payline afin de pouvoir utiliser ce moyen de paiement. => implémentation dans les prochains mois |
| INTERNET PLUS | L'acheteur paye chez son fournisseur d'accès internet et le commerçant reçoit une reversions des achats qui ont été réglés par internet +, le commerçant doit souscrire auprès des 3 téléopérateurs et auprès de wha, afin de pouvoir utiliser ce moyen de paiement. |
| ELV | Ce moyen de paiement permet d'effectuer des prélèvements « direct debit » d'un acheteur vers un commerçant. L'acheteur et le commerçant doivent être membre d'une des banques allemande |
| BUYSTER | Ce moyen de paiement permet de payez sur Internet avec un mobile |
| 1EURO.COM | Paiement en plusieurs fois associé à un paiement de crédit |
| Moneybooker | Moneybooker est un portefeuille virtuel. Il permet de payer en ligne sans saisi des coordonnées de carte bancaire Le commerçant doit souscrire à un compte client auprès de Moneybooker => => implémentation dans les prochains mois |
| TicketSurf | Ticket Surf est un moyen de paiement de type carte prépayée vendu dans des points de vente physiques. L'acheteur de la carte l'utilise pour le paiement en ligne en renseignant le numéro inscrit sur la carte dans l'interface appelée par le commerçant. Le commerçant doit souscrire à un compte client chez TicketSurf pour pouvoir accepter les paiements. => implémentation dans les prochains mois |
| Paysafecard | PaySafeCard est un moyen de paiement de type carte prépayée vendu dans des points de vente physiques. L'acheteur de la carte l'utilise pour le paiement en ligne en renseignant le numéro inscrit sur la carte dans l'interface appelée par le commerçant. Le commerçant doit souscrire à un compte client chez PaySafeCard pour pouvoir accepter les paiements. => implémentation dans les prochains mois |
| Payfair | Carte de paiement européenne |
| MAXICHEQUE | Ce moyen de paiement est un cheque cadeau, envoyé par mail au bénéficiaire |
| WEXPAY | Ce moyen de paiement permet d'effectuer des paiements en espèces en achetant un moyen de paiement de type carte prépayée vendu dans des points de vente physiques. |
| Ukash | Ukash est un système international de paiement en espèces pour ceux qui souhaitent acheter, payer et jouer sur internet |



2.3.3 Traduction

En utilisant les pages web de paiement Payline :

- Français (fr / fra / fre)
- Anglais (en / eng)
- Espagnol (es / spa)
- Portugais (por / pt)
- Allemand (ger / deu / de)
- Finnois (fin / fi)
- Italien (it / ita)
- Danois (da)
- Tchèque (cs)

- Néerlandais (dut / nl / nld)
- Polonais (pl)
- Hongrois (hu)
- Norvégien (no)
- Grec (el)
- Estonien (et)
- Slovaque (sk)
- Suédois (sv)

En utilisant le TPEV de Payline :

- Français
- Anglais
- Espagnol
- Portugais

- Allemand
- Polonais
- Néerlandais

En utilisant le Centre Administration de Payline :

- Français
- Anglais
- Espagnol
- Portugais



2.3.4 Trois solutions d'intégration pour utiliser la solution de paiement Payline :

2.3.4.1 Suite e-commerce : une utilisation immédiate

Utilisez une suite e-commerce certifiée Payline et n'ayez aucune intégration à effectuer :

- OScommerce.
- VirtueMart.
- Zencart,
- Joomla,
- Magento,
- OpenCart,
- EShop ,
- Plici,
- Prestashop,
- TomatoCart,
- UberCart,

2.3.4.2 Kit d'intégration : une installation facilitée

Intégrez Payline à l'aide d'un kit. Vous devez avoir des connaissances du langage HTML et d'un langage de scripts tels que PHP, C# et Java pour l'utilisation du kit d'intégration sélectionné.

Rendez vous sur le site www.payline.com, afin de télécharger les kits et la documentation associée.

2.3.4.3 API SOAP : une intégration complète

Intégrez Payline à l'aide de l'API SOAP. Vous devez maitriser le développement d'interface client avec des services standards web sécurisés.



2.4 Sécurité

Payline est conforme aux normes de sécurité et a obtenu la certification PCI DSS en 2008 et obtient son renouvellement de certification chaque année.

Dans la communication entre la solution de paiement Payline et le site marchand, deux mécanismes de sécurité sont mis en place selon la souscription du pack choisi : Echange de clef d'accès et Echange de certificat

En fonction de votre environnement, vous pouvez être amené à ajouter dans votre « magasin de sécurité » (keystore) la clé publique du certificat « root » de Payline. Il s'agit du certificat délivré par l'autorité de certification *VeriSign, inc.* Cela permet à votre serveur d'authentifier les serveurs Payline et donc d'assurer une communication de serveur à serveur fortement sécurisée.

2.4.1 Pré requis sécurité

Dans l'objectif de conserver vos communications avec Payline sécurisé, veuillez respecter les règles décrites ci-dessous.

Vous devez obligatoirement utiliser une connexion HTTPS sécurisé par SSL V3 (SSL V2 n'est pas autorisé).

Lorsque vous réalisez des demandes de paiement à l'API Payline, vous devez obligatoirement présenter votre identifiant de compte commerçant (Merchand ID) et votre clé d'accès (Merchant Access Key) pour réaliser une authentification http. Payline n'acceptera pas vos demandes si elles ne sont pas correctement authentifiées.

Ne communiquez jamais votre clé d'accès (Merchant Access Key) à une tierce personne. Payline utilise votre clé d'accès pour vous identifier en tant qu'expéditeur de vos demandes de paiement. Aucun interlocuteur chez Payline ne la connaît et ne vous demandera cette information.

En complément, nous vous recommandons de vérifier l'authenticité du certificat serveur qui vous est présenté lors d'une connexion HTTPS avant d'envoyer vos données ou de réaliser une authentification HTTP. Cela consiste à s'assurer que :

Le certificat appartient bien à Payline,

Le certificat est signé par une autorité de certification digne de confiance,

Le certificat est toujours valide (n'est pas expiré et n'est pas révoqué).

L'utilisation d'iframe n'est pas compatible avec une utilisation optimale et sécuritaire de Payline.



2.4.2 Echange de clef d'accès :

Pour toute communication entre Payline et le site marchand, l'authentification se fait à l'aide des éléments suivant : votre identifiant commerçant, votre clef d'accès et votre numéro de contrat.

Méthodes d'authentification HTTP

Payline utilise le mécanisme HTTP Basic Authentification pour authentifier les commerçants abonnés. Ce paragraphe explique comment fonctionne une authentification HTTP et comment l'implémenter dans le code client des services web.

HTTP Basic Authentification

Si votre identifiant de compte commerçant est 1234567890 et votre clé d'accès est DJMESHXYou6LmjQFdH, vous devez encoder en base64 la valeur de 123456 7890:DJMESHXYou6LmjQFdH. La chaîne obtenue est à ajouter à l'entête HTTP comme dans l'exemple ci-dessous :

Authorization: Basic MTIzNDU2Nzg5MdpESk1FU0hYWW91NkxtalFGZEg=

En fonction du langage informatique, l'identifiant et clé d'accès sont automatiquement encodés en base64 et ajoutés à l'entête HTTP.

Grâce à cette mécanique, vous sécurisez de façon optimale vos échanges informatiques entre vos applications et Payline et assurez au travers du protocole SSL V3 :

l'authentification des interlocuteurs : vos serveurs et les serveurs Payline,

l'intégrité des messages,

le cryptage des données.

Vous devez vous assurer d'avoir les informations suivantes en contactant le service support de Payline, support@payline.com

Votre identifiant commerçant : **MerchantID**Votre clé d'accès au service Payline : **MerchantAccesskey**Les certificats serveur Payline* : homologation et production

Votre ou vos contrats de vente à distance : **contractNumber**

Points d'accès des services web

SSL V3 avec clé d'accès :

https://services.payline.com



2.4.3 Echange de certificat

La mise en place de l'authentification par certificat de type class 3 est possible.

Pour de plus ample information, veuillez contacter notre équipe support Payline, support@payline.com

2.4.4 WSDL:

Les schémas WSDL de l'API Payline sont accessibles aux adresses suivantes : Les wsdl doivent être téléchargés en local sur le SI du commerçant, et ne doivent pas être sollicité à chaque demande paiement.

Schéma Production Payline:

https://services.payline.com/V4/services/WebPaymentAPI?wsdl https://services.payline.com/V4/services/DirectPaymentAPI?wsdl https://services.payline.com/V4/services/ExtendedPaymentAPI?wsdl

http://www.payline.com/wsdl/v4_0/production/WebPaymentAPI.wsdl http://www.payline.com/wsdl/v4_0/production/DirectPaymentAPI.wsdl http://www.payline.com/wsdl/v4_0/production/ExtendedAPI.wsdl

2.4.5 Accès au Centre Administration:

Interface utilisateur:

- Centre d'administration commerçant:
 - o https://admin.payline.com

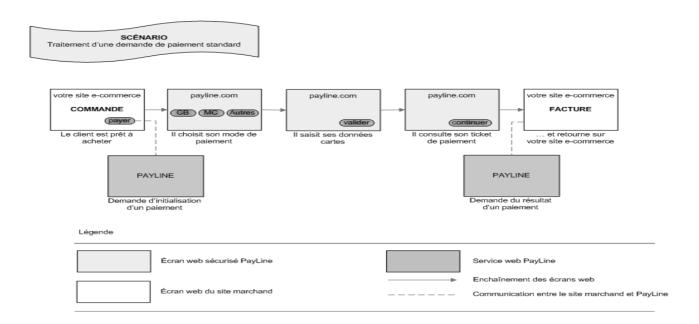


3 Intégration interface web

Payline s'interface avec votre site d'e-commerce et permet à vos clients de payer en toute simplicité. Vos clients sont redirigés automatiquement sur les pages de paiement multilingue Payline, personnalisables à l'image de votre site d'e-commerce. Payline répond aux normes de sécurité des paiements par carte sur les sites d'e-commerce.

3.1 Cinématique du processus de paiement standard

Payline prend en charge l'acquisition, le contrôle et le traitement monétique des informations de paiement de votre client. Deux points d'intégration suffisent à créer une demande de paiement et à récupérer le résultat de la transaction.



- 1. Sur votre site d'e-commerce, votre client clique sur le bouton « payer » pour procéder au paiement de sa commande.
- 2. Votre site contacte Payline (1er point d'intégration) pour effectuer une transaction. Payline renvoie un jeton de session et l'URL à utiliser pour le transfert de votre client vers les pages web Payline.
- 3. Votre client saisit ses données carte en toute sécurité sur Payline. Après validation, il consulte son justificatif de paiement.
- 4. Payline redirige votre client sur votre site d'e-commerce pour consultation de sa facture.
- 5. Votre site contacte Payline (2eme point d'intégration) pour obtenir le détail du résultat du paiement.
 - A votre convenance, Payline peut prendre en charge l'appel d'une URL sur votre site pour déclencher la demande de résultat d'un paiement (notification automatique de paiement).



3.2 Cinématique du processus de paiement 3DSecure

La solution 3D Secure Payline Web prend en charge l'acquisition, le contrôle et le traitement monétique.

Aucun point d'intégration supplémentaire n'est nécessaire à la création de la demande d'autorisation et à la récupération du résultat de la transaction. Les 2 points d'intégration Payline standard suffisent.

- 1. Sur le site marchand (site e-commerce), l'acheteur clique sur le bouton « payer » pour procéder au paiement de sa commande.
- 2. Le site d'e-commerce contacte Payline (1er point d'intégration) pour effectuer une transaction. Payline renvoie un jeton de session et l'url à utiliser pour le transfert du client vers les écrans web Payline.
- 3. L'acheteur saisit ses données cartes sur Payline. Après validation, il est redirigé vers le site internet de sa banque.
- 4. Sur le site internet de la banque, l'acheteur s'authentifie en toute sécurité.
- 5. Le site internet de la banque redirige l'acheteur vers Payline pour consulter son justificatif de paiement.
- 6. Payline redirige votre client sur votre site d'e-commerce pour consultation de sa facture.
- 7. Le site marchand contacte Payline (2eme point d'intégration) pour obtenir le résultat du paiement. Optionnellement, Payline peut prendre en charge l'appel d'une URL sur le site web marchand pour l'inciter à récupérer le résultat de la transaction (notification instantanée de paiement).



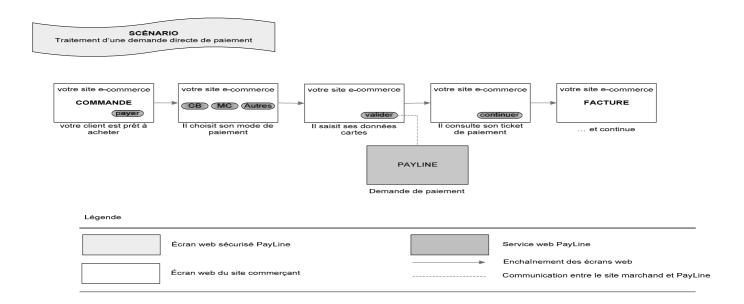
4 Intégration interface Direct

L'interface Direct s'intègre au cœur de votre solution informatique.

La solution de paiement Payline agit en tant que passerelle entre votre point de vente et vos établissements financiers qui gèrent les transactions de paiement. Les données de paiement sont soumises à Payline pour une autorisation en temps réel via Internet ou sur un réseau privé.

4.1 Cinématique du processus de paiement standard

Votre application de vente soumet à Payline les informations de paiement de votre client. Payline assure le transfert sécurisé et le traitement monétique de ces données. Un seul point d'intégration suffit à réaliser une demande de paiement et à récupérer le résultat de la transaction.



Sur votre application de vente, votre client saisit ses données cartes pour procéder au paiement de sa commande.

Votre application contacte Payline (point d'intégration) pour effectuer une transaction de paiement.

Payline réalise la transaction de paiement et retourne le résultat (réponse synchrone).

Les données carte sont enregistrées sur votre application.

Votre client termine son paiement et consulte sa facture.



4.2 Cinématique du processus de paiement 3DSecure en mode Direct

documentation associée à la mise en place de 3DSecure en mode interface direct.

La solution 3D Secure Payline Direct assure le transfert sécurisé des données sensibles et traite les demandes d'authentification, d'autorisation. Deux points d'intégration supplémentaires (*verifyEnrollment* et *doAuthorization*) sont nécessaires pour assurer l'authentification, en plus du point d'intégration réalisant l'autorisation et récupérant le résultat de la transaction. Veuillez contacter l'équipe support Payline support@payline.com, afin qu'il vous délivre la



5 API

L'API Payline fournit l'accès aux différentes fonctionnalités de la solution de paiement Payline. Elle est basée sur des composants « Web Service » standards, qui incluent le protocole SOAP et les langages de définition WSDL et XSD. Ces standards sont supportés par une large gamme d'outils de développement sur des plateformes multiples.

L'utilisation du client Java Axis2 avec XMLBeans est très fortement préconisé car il permet de garantir une continuité de service en cas d'évolution des Web Services. L'utilisation d'un client Java Axis2 est déconseillée avec ADB.

Le détail des « webservice » est fournit dans la documentation qui vous sera fourni par notre équipe support support@payline.com, manuel utilisateur des « webservice »

L'API Payline recouvre les fonctions suivantes :

5.1 Interface web de Payline

| Méthode | Description |
|----------------------|---|
| doWebPayment | Initialisation d'une transaction de paiement web |
| getWebPaymentDetails | Récupère le résultat d'une transaction de paiement web |
| createWebWallet | Création d'un portefeuille client au travers de pages web |
| updateWebWallet | Modification d'un portefeuille client au travers de pages web |
| getWebWallet | Récupère les informations d'un portefeuille virtuel crée via l'interface web. |

<u>Préconisation</u>: à chaque appel webservice, il est impératif de réaliser un getWebPaymentDetails ou getWebWallet. Le getWebPaymentDetails est utilisable pendant les 10 jours suivant la transaction



5.2 Interface direct de Payline

| Méthode | Description |
|--------------------------|---|
| doAuthorization | Réalise une demande d'autorisation de paiement |
| doCapture | Valide une demande d'autorisation acceptée |
| doRefund | Rembourse un paiement à partir d'un n° d'autorisation |
| | acceptée |
| doCredit | Recrédite une carte de paiement à partir du compte |
| | commerçant |
| doDebit | Réalise une transaction de paiement |
| doReset | Annule une transaction à partir d'une transaction autorisée |
| | et validée mais non remise en banque. |
| createWallet | Création d'un portefeuille client. |
| updateWallet | Mise à jour d'un portefeuille client |
| getWallet | Récupère les informations qui constituent un portefeuille |
| | client |
| disableWallet | Désactive un portefeuille client |
| enableWallet | Réactive un portefeuille client |
| doImmediateWalletPayment | Réalise une demande de paiement à partir d'un portefeuille |
| | client |
| doScheduledWalletPayment | Planifie une demande de paiement à un jour fixé |
| doRecurrentWalletPayment | Programme une demande de paiement d'un montant fixe |
| | (abonnement) |
| getPaymentRecord | Récupère un dossier de paiement |
| disablePaymentRecord | Désactive un dossier de paiement |
| getTransactionDetails | Permet d'obtenir le détail d'une transaction de paiement |
| | quelque soit son état. |
| verifyEnrollment | Vérifie que la carte de l'acheteur est 3DSecure. |
| | |



6 Intégration pas à pas

6.1 Etape 1 – Créez un compte de test

Cette étape vous permet de créer un compte de test dans l'environnement d'homologation, nécessaire pour l'intégration de Payline.

Vous avez déclaré votre société au registre du commerce, possédez un n° de SIRET et une adresse email valide. Suivez pas à pas les indications suivantes :

6.1.1 Inscription sur le site www.payline.com

- Saisissez les informations relatives à votre société en prêtant une attention particulière aux informations suivantes :
 - o Raison sociale : nom de votre société déclarée au registre du commerce
 - o N°SIRET : numéro déclaré au registre du commerce.
 - o Adresse email du correspondant commercial et technique
- Créez votre compte utilisateur en remplissant le formulaire suivant :
 - o Nom et prénom utilisateur
 - o Adresse email : cette adresse de messagerie sera utilisée comme identifiant utilisateur sur le Centre d'Administration Commerçant.
 - Mot de passe utilisateur: Pour bien protéger votre compte, choisissez un mot de passe facile à mémoriser pour vous mais difficile à trouver par un autre. Ne communiquez jamais votre mot de passe à quelqu'un d'autre. Pour des raisons de sécurité votre mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères constitués d'une combinaison de majuscules, de minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux comme +, ?, *. Par exemple : « Jean-pierre09 » est un mot de passe conforme.
 - Question et réponse secrète : en cas d'oubli du mot de passe.
- Sélectionnez le pack Payline adapté à votre besoin et cliquez sur « Terminer »



6.1.2 A la fin du processus d'inscription, vous obtenez :

Vous recevrez par email:

- → votre identifiant commerçant et la clé d'accès associée qui permet à vos serveurs de communiquer avec les serveurs Payline.
- votre identifiant utilisateur et le mot de passe qui vous permet de vous connecter au Centre d'Administration Commerçant Payline.

6.2 Etape 2 – Configurez votre compte

Cette étape vous permet de configurer votre compte de test via le centre d'administration commerçant.

- A l'aide de votre navigateur Internet, allez à l'adresse suivante : https://homologation-admin.payline.com
- Saisissez votre identifiant commerçant, votre identifiant utilisateur et votre mot de passe et cliquez sur « Se connecter ».
- Cliquez sur le menu « Configuration » et le sous menu « Vos points de vente », puis cliquez sur votre unique point de vente créé par défaut à la création de votre compte. Complétez alors le formulaire qui précise le fonctionnement attendu de votre point de vente. Remarque : sur cette page vous pouvez également créer de nouveaux points de vente en cliquant sur le bouton « Créer un point de vente ».

Exemple pour un site d'e-commerce : Renseignez le formulaire de la façon suivante :

o Activer ce point de vente : oui

o Libellé: POS mon-site

o Mail webmaster: webmaster@mon-site.com

Langue : FrançaisCommentaire : vide

URL Boutique : http://www.mon-site.com

o URL de notification : vide

URL protection de la vie privée : vide

o Ticket de paiement au commerçant : oui

o Ticket de paiement à l'acheteur : oui

o Redirection automatique vers la boutique à la fin du paiement : oui

o Le client doit accepter les conditions générales de vente pour effectuer le paiement : non



 Cliquez sur le menu « Configuration » et le sous-menu « Vos points de vente », puis cliquez sur le bouton « Nouveau moyen de paiement » afin d'ajouter un nouveau moyen de paiement sur votre point de vente « POS mon-site ».

Afin de pouvoir utiliser un nouveau moyen de paiement en production, vous devez au préalable obtenir un contrat de vente à distance auprès de l'organisme acquéreur. En environnement d'homologation, aucun contrôle ne sera effectué. Vous êtes donc libre de tester l'ensemble des moyens de paiement proposés.

Une fois votre point de vente et ses moyens de paiement configurés, la page d'accueil du centre d'administration (accessible via un clic sur le lien « *Accueil* » dans la barre de menu) vous le confirme :

- Configuration du compte
- Configuration d'un point de vente
- Configuration d'un moyen de paiement

6.2.1 Etape 3 – Testez immédiatement avec les pages exemples fournies

Cette étape vous permet de vous assurer que votre compte est correctement configuré en utilisant des pages exemples téléchargeables sur le site Internet www.payline.com.

Les pages exemples sont proposées dans un kit d'intégration et sont disponibles pour les plateformes PHP, .NET et JAVA.

Une fois les pages exemples téléchargées, vous devez suivre les indications du fichier readme.txt :

- Mettez à jour votre plateforme de test et activez les librairies nécessaires.
- Installez et configurez les pages d'exemples avec les éléments suivants :
 - o *merchantID*: vous devez entrer l'identifiant commerçant qui vous a été communiqué lors de votre inscription.
 - merchantAccesskey: vous devez entrer la clé commerçant qui vous a été communiquée lors de votre inscription. Si vous avez perdu votre clé d'accès, vous pouvez en régénérer une nouvelle sur le Centre d'Administration Payline.
 - o **contractNumber**: vous devez entrer le n° de contrat VAD que vous a vez renseigné lors de l'activation d'un moyen de paiement sur votre compte commerçant.
 - o proxyInternet: vous devez préciser si votre connexion Internet nécessite le paramétrage d'un proxy Internet. En effet, si vous testez depuis un ordinateur connecté à un réseau d'entreprise, vous avez de grande chance d'être connecté à Internet au travers d'un proxy Internet. Dans ce cas, il vous suffit de préciser le nom DNS et le port de la façon suivante:

proxy = proxy.monentreprise.com port = 8080



- Démarrez votre serveur web
- A l'aide de votre navigateur Internet, allez sur l'url « http://localhost/payline/ ». Si vous utilisez un port différent du port 80, vous devez le préciser comme ceci :
- Par exemple : port 9000 → http://localhost:9000/payline/
- Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « web »
- Page 1 : La page présentée simule la page « Récapitulatif d'une commande » de votre site d'e-commerce. En cliquant sur le bouton « Start Payment Process », elle initialise une demande de paiement en transmettant à Payline une référence de commande unique (order.Ref), un montant multiplié par 100 (order.Amount), le code ISO de la devise (order.Currency), les moyens de paiement à proposer à votre client, etc.
- Page 2 : Cette page fait partie des pages web de paiement Payline. Elle permet à votre client de choisir son moyen de paiement. Elle est personnalisable à votre enseigne (couleur, texte, logo, etc.) et peut ne pas être affichée dans le cas où un seul moyen de paiement est proposé. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la documentation Manuel utilisateur du centre d'Administration.
- Page 3 : Entrez dans cette page le n° de carte de t est approprié au moyen de paiement que vous avez sélectionné. Si vous avez sélectionné la carte VISA comme moyen de paiement, vous pouvez utiliser la carte de test n° 4970 1000 0032 5734 avec une date d'expiration valide et le cryptogramme visuel 123. Vous trouverez dans la documentation annexe spécification fonctionnelle par carte, le n° de carte de test que vous devez utiliser pour les cartes autres que VISA.
- Page 4 : Cette page informe votre client de l'accord ou du refus de paiement. Cliquez sur le bouton « *Terminer le paiement* » pour terminer le processus de paiement et simuler le retour sur le site commerçant.
- Page 5 : La page présentée vous permet de visualiser le message retour que vous allez pouvoir obtenir suite à un paiement web. Elle récupère le résultat de la transaction auprès de Payline en transmettant le jeton d'authentification (token) associé à votre commande. L'identifiant de la transaction Payline et le n° d'autorisation délivré en cas d'accord de débit de l'acquéreur vous sont communiqués.

Si vous avez besoin d'aide lors de ce test, veuillez contacter le service support Payline à l'adresse suivante support@payline.com



6.2.2 Etape 4 – Intégrez dans votre application

Vous pouvez maintenant choisir votre façon d'intégrer la solution de paiement Payline dans votre application.

Il existe trois solutions pour utiliser Payline :

₹ Suite e-commerce : une utilisation immédiate

Utilisez une suite e-commerce certifiée Payline et n'ayez aucune intégration à effectuer. La liste des suites d'e-commerce qui propose la solution de paiement Payline est disponible sur demande auprès de notre assistance technique Payline.

7 Kit d'intégration : une installation facilitée

Intégrez Payline à l'aide d'un kit. Vous devez avoir des connaissances du langage HTML et d'un langage de scripts tels que PHP, C# et Java pour l'utilisation du kit d'intégration sélectionné.

API SOAP : une intégration complète

Intégrez Payline à l'aide de l'API SOAP. Vous devez maitriser le développement d'interface client avec des services standards web sécurisés.

6.2.3 Etape 5 – Validez votre intégration

Cette étape vous permet de contrôler que votre intégration est correcte.

- Lors de votre inscription, vous avez du recevoir de notre équipe support, un PV de Recette qui vous décrit les tests à réaliser.
- Consultez le centre d'administration commerçant et validez le bon enregistrement de vos transactions de paiement.

6.2.4 Etape 6 – Demandez l'activation de votre compte en production

Lorsque vous avez validé l'intégration de Payline dans votre application, activez votre compte en production en suivant les indications suivantes :

- Téléchargez les conditions générales d'utilisation du service Payline disponible sur le site Internet www.payline.com.
- Retournez le bon de commande complété et signé à notre service commercial email : subscribe@payline.com
- Et transmettez votre ou vos contrats de vente à distance ainsi que le PV de recette signée au service support Payline par email : support@payline.com





Payline®, marque nationale et internationale propriété exclusive de Monext et/ou des sociétés du groupe. www.monext.fr